



POSTULAT URGENT

Auteur PS/GC, par Anne-Laure Secco, Le Centre, par Blaise Lovisa, UDC, par Alexandre Cipolla et PLR/FDP, par Steve Delasoie

Objet Stoppons l'hémorragie postale avant le point de non-retour

Date 11/11/2024

Numéro 2024.11.326

Actualité de l'événement

Le mardi 29 octobre, la Poste a publié la liste des 14 filiales concernées dans le Canton du Valais, menacées d'être fermées ou transformées en filiales en partenariat. Il est important de rappeler la liste des offices concernés :

Chippis, Evolène, Grimisuat, Haute-Nendaz, Lens, Saint-Léonard, Sion 2 Nord, Orsières, Troistorrents, Vouvry, Mörel, Münster, St-Niklaus et Simplon village

Imprévisibilité

Même si l'annonce de potentielle fermeture était intervenue en mai, rien ne laissait présager de l'ampleur de la saignée que la Poste ferait sur son offre de service public dans notre canton. Avec ces 14 offices, la Poste supprime environ 30% des offices sur notre canton ce qui est énorme.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Notre canton a une topographie particulière qui de fait, nécessite une offre potentiellement plus grande que la demande si la Poste veut respecter les bases légales de l'ordonnance. Dès lors, il est nécessaire que le Canton se mobilise aux côtés des communes concernées, afin de renforcer la mobilisation contre les plans de la Poste et d'offrir à la population valaisanne une qualité de service identique aux autres cantons. Il semble que la Poste veut se dépêcher de fermer le maximum de filiales avant le débat parlementaire fédéral en 2025 sur le rôle du service postal universel. Il est donc urgent d'agir.

Lieu de service public, lieu social, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie des villages. La Poste remplit ainsi une mission de service public essentiel. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, supprimer des offices postaux ou les transformer en filiales en partenariat.

Les annonces faites par la Poste concernant le canton du Valais sont préoccupantes. En effet, il est difficile d'imaginer que l'ordonnance sur la Poste qui indique notamment, que "le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidante permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés", puissent être respectée.

En effet, à titre d'exemple, la suppression de la poste de Lens engendrerait qu'un habitant doive se rendre à Montana ou Sierre. Trajet bien plus long que ce qui est stipulé ci-dessus. De même, une Poste pour tout

L'Entremont signifierait qu'un office devrait desservir une surface plus grande que le double du canton de Genève. Des arguments de même nature pourraient être évoqués pour les autres régions impactées.

Dans le contexte actuel, le plan de démantèlement de la Poste a plusieurs conséquences pour le Canton du Valais, son économie et sa population :

1. La transformation des offices postaux de « filiales en partenariat » nécessite avant tout de trouver un acteur économique d'accord de reprendre une partie de l'activité postale. Or, si certains acteurs peuvent y trouver leur compte, beaucoup critiquent les conditions de partenariat imposées par la Poste, qui sont trop contraignantes ou peu valorisées financièrement. Dans ce sens, l'intérêt pour les entreprises de reprendre une filiale en partenariat est très variable, et souvent très limitée. Le risque est donc que la Poste ne trouve pas de partenariat et qu'elle ferme un lieu de contact physique.

2. La transformation de filiales en partenariat ne permet pas d'assurer une pérennité du service public. Si l'entreprise renonce à l'activité ou fait faillite, il y a un réel risque de voir le service postal physique disparaître à son tour.

3. A certains endroits, la fin d'un office postal pourrait aussi impliquer la fin d'autres services, notamment ceux dédiés aux entreprises (case postale, guichet spécifique, gestion du courrier et des colis), qui seront des contraintes lourdes. On peut même envisager que certaines entreprises doivent se relocaliser pour se rapprocher du service postal, ce qui peut signifier une perte économique (activités, emplois) pour les régions concernées.

4. La perte d'emplois est quasi certaine, car même si la Poste propose des solutions de remplacement pour le personnel travaillant aujourd'hui dans les filiales, il va de soi que certaines propositions ne seront pas compatibles avec chaque travailleur et travailleuse, qui n'auront plus qu'à choisir entre délocalisation de leur emploi ou départ. A ce titre les conditions offertes au partenaire sont bien moins bonnes que les conditions de travail de la Poste, et la protection de leur conditions de travail sont bien moins bonnes.

5. La perte de savoir-faire est quasi-inévitable : on a pu constater à plusieurs reprises que la formation offerte par la Poste aux collaborateurs et collaboratrices des entreprises partenaires est lacunaire. En outre, il est en effet difficile d'imaginer que du personnel de vente reprenne intégralement tous les services postaux. On peut dès lors craindre pour la qualité de service.

6. Cela marque également une perte de prestations. Les filiales partenaires ne peuvent assurer pleinement les services aux entreprises, ni même l'entier du service à la clientèle du service postal. La question de la confidentialité notamment est souvent soulevée par les usager et usagères des filiales partenaires.

7. Augmentation de la fracture numérique : Bien que La Poste insiste sur le développement de ses services numériques, une part importante de la population n'a ni les compétences ni les infrastructures nécessaires pour bénéficier pleinement de ces solutions. Ces fermetures d'offices postales pénaliseraient ainsi les citoyens et citoyennes qui ne sont pas encore en mesure d'adopter ces services.

8. Affaiblissement de la cohésion sociale et de la proximité : L'office postal est aussi un lieu de rencontre et de

lien social pour les habitants et habitantes. Sa disparition risque d'augmenter le sentiment d'abandon des services publics dans des régions déjà marquées par la centralisation des infrastructures dans les grandes villes

Les postulants sont conscients de l'évolution du service public, de la numérisation, de la disparition progressive du courrier, et de la nécessaire modernisation de la Poste. Mais, contrairement à ce que dit le Président du Conseil d'administration de La Poste, celle-ci joue toujours et doit jouer un rôle social. Le rôle du service public est aussi le service AU public. Accompagner les gens vers la numérisation pourrait faire partie de ce rôle, aider la population dans certaines démarches liées à des QR-Facture ou d'autres prestations également. S'il y a un risque de disparition de guichets, c'est aussi une conséquence négative pour les entreprises et donc l'économie valaisanne. Tous ces éléments ne sauraient être remplacés par un service à domicile ou par des entreprises partenaires.

La motion (24.3816) acceptée en septembre par le Conseil National demandait de clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement. Les postulants sont favorables à une vraie réflexion autour de la mission de la Poste avant de trancher dans le service décentralisé et encourage le Conseil d'Etat à faire entendre la voix de la population valaisanne dans la consultation qui précédera la révision.

Dans ces conditions, sans l'intervention des communes et respectivement du Canton du Valais, la dégradation d'un service à la population semble malheureusement actée, après plusieurs années de combat menés par de nombreuses administrations communales.

Il nous semble important que le Conseil d'Etat puisse se mettre en ordre de bataille et mettre en évidence les conséquences et les risques de la transformation d'offices en « filiales en partenariat » et d'identifier des solutions afin d'empêcher une dégradation de la situation pour tous les publics concernés.

Conclusion

Le postulat demande donc au Conseil d'Etat de s'engager envers la Poste afin de développer une stratégie de préservation des offices postaux et des prestations postales, si besoin en collaboration avec les acteurs et actrices concernés : communes touchées, organisations syndicales, milieux économiques, etc.